Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_043-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 16 février 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-043

Le lundi 16 février 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 6 février 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 81 – Procurations : 7 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Régis CHAMPAGNE, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Hervé VAN PRAAG, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Michel DESBOIS, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Odile DOUILLET-LEFAOU, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Magali ONEN-VERGER pouvoir à Philippe GUESDON, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Michèle MOISAN pouvoir à Hervé VAN PRAAG, Roger COSTARD pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_043-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 16 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Ressources Humaines	N° DE L'ACTE : CA- 2026-043
RESSOURCES HUMAINES		
Objet : Modification du tableau des emplois		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il est proposé la modification du tableau des emplois pour permettre le déroulé de carrière des agents (avancement de grade, obtention examens professionnels ou concours). Cette modification, préalable à la nomination, entraine la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement et la suppression de l'emploi d'origine.

Dans le cadre du fonctionnement des services, il est également proposé les changements suivants au sein du service transition écologique :

Au conseil communautaire du 24 octobre 2022, des moyens humains avaient été mis en place dans le cadre des contrats territoriaux de bassins versants et du programme breizh bocage :

- Un(e) chargé(e) de mission coordination agricole des deux contrats bassins versants algues vertes Fresnaye et Rance -Frémur (CDD 3 ans),

- Un(e) technicien bocage Rance amont – Arguenon permettant d'honorer les 0.5 ETP vacant sur Rance amont et compenser sur Arguenon aval 0.5 ETP du fait du redéploiement à temps plein d'un technicien bocage sur la Fresnaye au regard des exigences réglementaires dans le cadre du plan Algues vertes (CDD 3 ans).

Les trois accords de territoire sont reconduits à savoir :

- Plan algues vertes baie de la Fresnaye 2026 – 2028 (reconductible 1 fois),

- Accord de territoire Arguenon 2025 – 2027 (reconductible 1 fois),

- Accord de territoire Rance – Frémur 2026 – 2028.

Les aides financières prévisionnelles relatives à la coordination agricole sont inscrites dans le cadre des accords de territoire à hauteur de 80%. Par ailleurs, les aides financières sont garanties sur 2 ans à hauteur de 70%, dans le cadre du programme Breizh Bocage 2023-2027 pour l'animation et les travaux de restauration du bocage.

Il est ainsi proposé de prolonger les deux postes sus cités pour satisfaire à la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs des accords cadre et aux exigences réglementaires

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_043-DE

d'aménagement en ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) du plan algues vertes, pour une durée de 3 ans avec :

- Le renforcement des missions sur le poste de coordinateur(rice) des actions agri-coles, à savoir d'engager un travail exploratoire sur les possibilités et leviers de politique foncière que Dinan Agglomération aura à jouer dans les zones à forts enjeux captages et/ou algues vertes,

- La prise en compte de la période de travaux bocage se réalisant pour une programmation année N de octobre année N à avril année N+1 pour le poste de technicien(ne) bocage.

Il est ainsi proposé à l'assemblée :

- Suite à l'obtention de concours la modification suivante afin de permettre la nomination sur le nouveau grade :

Emploi Service	N° poste de travail	Grade initial à supprimer *(à l'issue de la période de stage)*	Nouveau grade	DHS	Date d'effet
Responsable prévention des déchets Réduction et collecte des déchets	PT00027	Technicien principal de 2ème classe	Ingénieur	35h	01/03/2026

- De prolonger les emplois contractuels suivants :

Emploi Service	N° poste de travail	Cadre d'emploi	DHS	Nbe de postes	Date d'effet
Chargé-e de la coordination des actions agricoles Transition écologique	PT00598	Emploi de catégorie A	35h CDD 3 ans	1	01/03/2026
Technicien-ne bocage Transition écologique	PT00600	Emploi de catégorie B	35h CDD 3 ans	1	01/05/2026

La rémunération du.de la coordinateur.trice agricole sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire des ingénieurs, en tenant compte des fonctions occupées et de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

La rémunération du.de la technicien.ne bocage sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire des techniciens, en tenant compte des fonctions occupées et de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_043-DE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II.,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°CA-2022-092 du 26 septembre 2022 relative à la gestion des bassins versants et de la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes de la baie de la Fresnaye 2022-2027,

Vu la délibération n°CA-2022-106 du 24 octobre 2022 modifiant le tableau des emplois,

Vu le tableau des emplois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

  Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 3)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. *L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A DINAN, le 18 février 2026

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

Par délégation
Le Vice Président
Alain JAN

DINAN
AGGLOMÉRATION